



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

Membres du Bureau en exercice :

36

Membres du Bureau présents :

16

Membres du Bureau représentés :

4

Total votants :

20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° DBC 20210922-01

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2021 à 16H00

Date de la convocation : 15 Septembre 2021

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 22 septembre 2021 à 16h00, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Ghislaine DUBIEN, Philippe BLANCHOZ, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Philippe CAYRE, Bernard LORTON, Christiane SAMSON, Chantal CHASSANG, Patrick SAUZEDDE, Jean-François DELAIRE, Bernard VIGNAUD, Sophie DELAIGUE, Thomas BARNERIAS, Rachel BOURNIER, Hélène BOUDON, Martine MUNOZ, Claude GOUILLON-CHENOT.

Membres du Bureau absents excusés :

Didier ROMEUF, Georges LOPEZ, Ludovic COMBE, Daniel BALISONI Daniel BERTHUCAT Sylvain HERMAN, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Caroline GUELON, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Didier CORNET

Membres du Bureau ayant donné procuration :

Jean-Éric GARRET à Patrick SAUZEDDE
Frédéric CHONIER à Jean-François DELAIRE
Jany BROUSSE à Ghislaine DUBIEN
Olivier CHAMBON à Jean-Pierre DUBOST

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

**ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE
PROGRAMME D' ACTIONS 2021/2022 : DEMANDE DE SUBVENTION
AUPRES DE LA RÉGION ET DE LA DRAC AUVERGNE-RHONE-ALPES**

Rapporteur : Tony BERNARD, Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération du Conseil Communautaire de Thiers Dore et Montagne n° 20200715-05 donnant délégation d'une partie de ses attributions au Président et au Bureau Communautaire.

Considérant la délibération n° 20180920-10 de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne du 20 septembre 2018, relative à l'approbation de la convention territoriale d'Education Artistique et Culturelle 2018-2021.

Le rapporteur expose au Bureau l'objet de la délibération :

Les conventions territoriales d'éducation artistique et culturelle (CTEAC) permettent de coordonner l'intervention de tous les signataires sur le périmètre de l'intercommunalité et de faire converger leurs financements vers un projet commun.

En signant une CTEAC avec l'Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Département du Puy-de-Dôme en 2018, la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne affiche sa volonté de permettre à chacun de bénéficier d'une éducation artistique et culturelle.

Cette politique poursuit trois objectifs :

- La rencontre : offrir à chacun la possibilité de rencontrer des artistes et des œuvres,
- La connaissance : donner à chacun la possibilité de se forger une culture artistique et personnelle,
- La pratique artistique : permettre de s'initier à différentes formes artistiques voire de se perfectionner.

Sous le titre générique « J'habite un pays merveilleux... », l'objectif est de mettre en lumière ce qui constitue le caractère singulier, ce qui fait les particularismes de notre territoire à tous les niveaux : son patrimoine, ses équipements culturels, ses habitants, son environnement, son histoire... Dans ce cadre, la DRAC, la Région Auvergne Rhône-Alpes et le Département du Puy-de-Dôme contribuent financièrement à ces projets.

Pour 2021/2022, six projets sont exposés au Bureau Communautaire pour un montant prévisionnel de 87 150 euros (ingénierie comprise).

Aussi, il est indiqué que le Département du Puy-de-Dôme donnera son soutien par le financement d'interventions d'artistes à hauteur de 4 400 euros.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le budget prévisionnel du programme d'actions 2021/2022 et la demande de subvention auprès de la DRAC pour un montant de 51 000 euros et auprès de de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour un montant de 5 000 euros ;
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la réalisation des présentes.

TOTAL VOTANTS : 20	Membres présents : 16	Membres représentés : 4	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 20	Pour : 20		Contre :
Abstentions :			

Pour ampliation certifiée conforme,
Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

